

Bureau du 25 octobre 2004

Décision n° B-2004-2642

objet : **Val de Saône - Dégâts d'orages de juillet et août 2004 - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 13 octobre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Les pluies torrentielles des 23 juillet et 4 août 2004 ont entraîné des dégâts importants sur plusieurs voies communautaires du Val de Saône. Ceux-ci sont la conséquence de ruissellements importants provenant de terrains agricoles saturés et dont les pratiques culturales, le labourage dans le sens de la plus grande pente, la plantation de maïs, l'absence de zones de décantation, la disparition de zones enherbées, aggravent encore les effets. La circulation a ainsi été interrompue sur plusieurs voies et certaines n'ont pu être rouvertes qu'après des travaux commandés en urgence pour assurer la sécurité des usagers.

Les travaux à entreprendre relèvent de trois ordres :

- d'abord, ceux qui permettent d'atténuer la violence des venues d'eau ou de faciliter leur écoulement dans les réseaux. L'impact des prochains épisodes pluvieux devrait en être réduit,
- ensuite, la remise en état de chaussées fragilisées qui supporteraient difficilement sans dommage de prochaines inondations,
- enfin, les travaux destinés à protéger les tiers du ruissellement des chaussées avec pour effet la réduction des contentieux.

Les communes et les voies concernées sont :

- la montée du Chanoine Roulet et la rue Gabriel Péri à Albigny sur Saône pour un montant de 35 000 €,
- la montée de la Vigourette et le chemin du Four à Cailloux sur Fontaines pour un montant de 20 000 €,
- le chemin des Bruyères à Caluire et Cuire pour un montant de 20 000 €,
- le chemin de Saint Léonard, la route de Poleymieux et la rue Jarnieux à Couzon au Mont d'Or pour un montant de 20 000 €,
- les places de l'Eglise et de la Fontaine à Curis au Mont d'Or pour un montant de 17 000 €,
- les chemins des Bruyères et de Champblanc, les rues de la Pêcherie et Contamines à Fleurieu sur Saône pour un montant de 45 000 €,
- les routes de Saint André et de la Source, le carrefour des Jonchères, les rues de la Gare, du Lavoir et du Piamot, la place de Verdun et la rue du Château à Genay pour un montant de 210 000 €,
- le chemin des Brettets, les rues du Bacon, des Dîmes, du Vieux Château, du Château et Marjeon à Montanay pour un montant de 55 000 €,
- le chemin du pont des Biches, la rue Pierre Dugelay et le chemin du Bressan à Neuville sur Saône pour un montant de 24 000 €,

- l'avenue Félix Faure à Sathonay Camp pour un montant de 9 000 €,
- les chemins de Bressy et de Vancia à Sathonay Village pour un montant de 25 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Autorise l'individualisation d'une autorisation de programme d'un montant de 480 000 € pour des travaux préventifs et curatifs consécutifs aux dégâts d'orages des 23 juillet et 4 août 2004.

2° - Les crédits de paiement seront affectés à l'exercice budgétaire 2004.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,